

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

3^{ème} séance de l'année 2013

Lundi 15 avril 2013

DÉLIBÉRATION N°2013.04.03/29

**Examen et vote du
budget annexe assainissement des eaux usées**

Exercice 2013

L'An Deux Mil Treize, le vendredi 5 avril, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de procéder à l'élection du Bureau Communautaire et de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 avril 2013.

Présents : 35	
M. Jacques <i>BANGOU</i>	Président
Mme Suzelle <i>SEVILLE</i>	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan <i>RAUZDUEL</i>	3 ^{ème} Vice-Président
M. José <i>GUIOLET</i>	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy <i>CELIGNY</i>	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fabert <i>MICHELY</i>	6 ^{ème} Vice-Président
M. Franck <i>PETIT</i>	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique <i>BIRAS</i>	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane <i>GUIOUGOU-FIRPION</i>	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine <i>LACASCADE-CLOTILDE</i>	10 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane <i>GATIBELZA</i>	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick <i>LERUS</i>	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges <i>BREDENT</i>	13 ^{ème} Vice-Président
M. Guy <i>BARBEU</i>	Délégué Communautaire
M. Robert <i>BARBIN</i>	Délégué Communautaire
M. Eric <i>CELINAIN</i>	Délégué Communautaire
M. Georges <i>CIDEME</i>	Délégué Communautaire
M. Audry <i>CORNANO</i>	Délégué Communautaire
Mme Laisely <i>EDOM PARAT</i>	Déléguée Communautaire
Mme Marie- Hélène <i>JACOBY KOALY</i>	Déléguée Communautaire
Mme Annie <i>LOUIS- MARIE</i>	Déléguée Communautaire
M. Maurice <i>LORQUIN</i>	Délégué Communautaire
Mme Alexandrine <i>MOUEZA</i>	Déléguée Communautaire
Mme Renée Georges <i>NABAJOTH DELOUMEAUX</i>	Déléguée Communautaire
M. Serge <i>NIRELEP</i>	Délégué Communautaire
M. Lambert <i>NOMEL</i>	Délégué Communautaire
Mme Nathalie <i>PELMONT</i>	Déléguée Communautaire
M. Michel <i>RINCON</i>	Délégué Communautaire
Mme Betty <i>SALBOT</i>	Déléguée Communautaire
M. Patrick <i>SELLIN</i>	Délégué Communautaire
Mme Nadiyah <i>SURVILLE PERAFIDE</i>	Déléguée Communautaire
Mme Nadège <i>THEOPHILE</i>	Déléguée Communautaire
Mme Francesca <i>VELAYOUDOM FAITHFUL</i>	Déléguée Communautaire
Mme Eliane <i>VESPASIEN-CLOTILDE</i>	Déléguée Communautaire
Mme Kitty <i>WALPO</i>	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 1
M. Max <i>CELIGNY</i> (Pouvoir à M. Franck <i>PETIT</i>)

Excusé non représenté : 4
M. Eric <i>JALTON</i> 1 ^{er} Vice-Président (Présent à partir de 09h44)
M. Ary <i>CHALUS</i>
M. Gérard <i>DESTOUCHES</i>
Mme Juliana <i>FENGAROL</i>

ABSENT : 0


Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jacques BANGOU, Président, déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Nadège THEOPHILE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L2311-1, L.2312-1, L.2313-1 et L.5211-36;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008/ 2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/01 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/17 votée le 5 avril 2013 prenant acte du Débat sur les orientations budgétaires - Exercice 2013;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

Considérant le rapport du Président,

Au cours des deux exercices précédents, le Conseil avait pu examiner un projet de Budget reprenant les résultats de l'année antérieure ainsi que les restes à réaliser relatifs aux opérations d'investissement.

Toutefois, en l'absence de production du compte de gestion à ce jour, l'Assemblée délibérante est donc appelée à voter le budget primitif. Dès production du compte de gestion, le Conseil examinera le compte administratif ainsi que le budget supplémentaire qui intégrera les opérations pluriannuelles inscrites en restes à réaliser.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,
MOINS 1 ABSTENTION (Monsieur Audry CORNANO),**

ARTICLE 1 - L'adoption du *Budget annexe assainissement des eaux usées 2013*, présenté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes : **410 000 €** constitués de recettes réelles nouvelles

Total des dépenses : **410 000 €** constitués de :

Dépenses réelles.....227 072 €

Virement à la section d'investissement..... 182 928 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes : **525 428 €** constitués

Du FCTVA342 500 €

Du virement de la section de fonctionnement.....182 928 €

Total des dépenses : **525 428 €** constitués

Des dépenses d'équipement.....256 628 €

Du remboursement du capital de l'emprunt.....268 800 €

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A- Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 24 AVR. 2013

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 25 AVR. 2013
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 14 MAI 2013
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 16 MAI 2013
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 14 MAI 2013
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 16 MAI 2013